

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/VII-06

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

CREATION D'UN COMITE D'ITINÉRAIRE

DE LA VELO VOIE VERTE DU CANAL DES DEUX MERS

Le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, après l'approbation de son Schéma de Développement Touristique en 2009, a placé parmi les enjeux prioritaires de son plan d'actions, **la valorisation touristique et économique du Canal des 2 Mers et de la Vélo Voie Verte**, dont l'aménagement a été achevé en 2010.

Depuis cette date, de nombreuses actions de signalisation, de qualification et de promotion ont été mises en œuvre, avec succès, puisque les chiffres de fréquentation sont en progression depuis l'inauguration de la voie cyclable.

Une politique nationale ambitieuse en faveur du vélo

Le développement des infrastructures cyclables conjugué à la demande sociale portée par la recherche de bien être, mais aussi par la crise énergétique, conduisent au développement des modes de déplacements doux tels que le vélo, mais aussi le roller et la marche.

Une étude récente, conduite par Atout France, comptabilise 23 millions de français pratiquant le vélo, 8 000 km d'itinéraires cyclables aménagés, "1,9 milliards d'euros de retombées économiques directes, 480 millions d'euros de retombées fiscales, 20 000 emplois".

La France est aujourd'hui la 1^{ère} destination programmée pour les séjours à vélo, par les tours opérateurs spécialisés.

Le Ministère du Tourisme, via "**France Vélo Tourisme**", encourage à la structuration d'itinéraires d'envergure nationale.

Cette instance nationale est dédiée à la promotion des itinéraires cyclables et rassemble :

- un groupement de professionnels du tourisme, de l'aménagement et des éditions ad'hoc,

- trois fédérations institutionnelles du tourisme :

- . Offices de Tourisme de France,
- . Réseau National des Destinations Départementales,
- . Fédération Nationale des Comités Régionaux de Tourisme.

La V80 de Bordeaux à Sète: un itinéraire cyclable au fort potentiel

La V80 relie trois euro-véloroutes :

- EV1, vélodyssée : Roscoff-Hendaye,
- EV3, la route des pèlerins,
- EV8, le littoral méditerranéen.

Elle ouvre la possibilité d'un **circuit national et européen entre Atlantique et Méditerranée**. De Sète à Bordeaux, cet itinéraire constitue en outre une opportunité touristique pour les territoires traversés, et présente enfin un potentiel exceptionnel pour la clientèle française et étrangère car il boucle le maillage des itinéraires cyclables français et européens.

Ce projet a été intégré dans le Schéma national français des Voies Vertes et Véloroutes ainsi que dans les schémas régionaux et départementaux grâce à l'engagement financier des maîtres d'ouvrage, et en particulier des Départements et Régions, **cet itinéraire est déjà réalisé en grande partie**.

La création d'un Comité d'Itinéraire

Au regard de ces enjeux, et dans le cadre de la politique nationale de développement des itinéraires cyclables, un nouveau dispositif de gestion partagée d'axes cyclables a été expérimenté par des collectivités, afin de mutualiser leurs efforts

de valorisation d'un itinéraire de dimension internationale. Ce dispositif, dit "**Comité d'Itinéraire**" est une démarche partenariale qui concerne les départements et régions traversés.

Plusieurs itinéraires ont adopté ce mode de gestion mutualisée :

- la Loire à Vélo,
- la Vélodyssée (Roscoff-Hendaye),
- la Véloscénie (Paris-le Mont Saint-Michel),
- la Viarhôna.

Afin de positionner la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers parmi les itinéraires phares de l'offre touristique française, j'ai pris l'initiative d'organiser des réunions de préfiguration de ce Comité d'Itinéraire, avec les représentants des **trois Régions** (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc Roussillon) et des **cinq Départements** (Gironde, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude et Hérault) concernés.

Réunis à Montauban le 26 novembre 2012 par le Réseau des Destinations Départementales (RN2D) et l'Association des Départements et Régions Cyclables (DRC), ils ont convenu de travailler à l'élaboration d'un projet de valorisation touristique commun, en créant un réseau d'échanges composé :

- d'un comité de pilotage, réunissant les partenaires financeurs,
- d'un comité d'itinéraire élargi aux acteurs publics, privés ainsi qu'aux associations d'usagers représentatives,
- de trois comités techniques.

Au vu de la synthèse des travaux qui ont porté sur la continuité de l'itinéraire (infrastructure et signalisation), les services touristiques (hébergements, location) et la définition d'un plan marketing, le **Comité de Pilotage réuni le 2 décembre 2013 à Montauban** a acté le principe de **création de ce Comité d'Itinéraire** et de :

- **s'engager dans un projet commun** de valorisation touristique de la V 80 selon le **Plan d'actions 2014-2016** présenté en annexe,
- doter l'itinéraire d'une signature commune,
- **confier au Département de Tarn-et-Garonne** le pilotage de l'itinéraire V80, qui en délègue la gestion opérationnelle à son Agence de Développement Touristique.

A ce titre, une aide de 10 000 € a été inscrite dans le cadre du Fonds Départemental de Promotion, sur la ligne ADTG – 657412-91.

Un projet soutenu par l'État

Nous avons par ailleurs sollicité l'appui technique et méthodologique de France Vélo Tourisme, et de l'Association des Régions et Départements Cyclables.

Pour mémoire, ce Comité d'Itinéraire s'inscrit également dans le Contrat de Destination, au chapitre de la structuration et de l'amélioration des services du Canal des 2 Mers. A ce titre, ce projet a reçu le soutien financier du Ministère du Tourisme qui a octroyé une aide financière de 20 000 € à France Vélo Tourisme pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2014, pour la mise en œuvre de ce Comité d'Itinéraire.

Je ne manquerai pas de vous informer, lors d'une prochaine session, de la validation de ce projet et de son financement, par l'ensemble des collectivités sollicitées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir :



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication relative à la création d'un comité d'itinéraire de la vélo voie verte du canal des Deux Mers ;
- Entérine le rôle de chef de file du Département ;
- Valide le plan d'actions pour 2014 présenté en annexe I.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,